

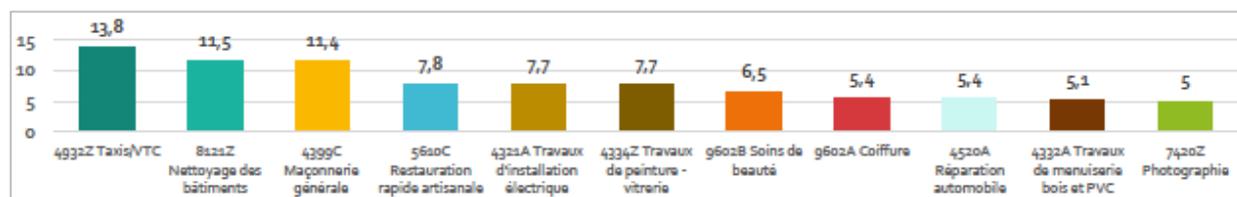
Une bonne dynamique tous secteurs confondus stimulée notamment par les plateformes du numérique

En 2018, tous les secteurs d'activité bénéficient d'une bonne dynamique grâce à une meilleure conjoncture économique, mais aussi au développement des plateformes du numérique.

« L'édition 2019 du baromètre ISM-MAAF de la création d'entreprises montre que le palmarès a fortement évolué depuis 2010, en lien avec développement des plateformes du numérique. **L'activité de taxi/VTC est, pour la seconde année consécutive, la première activité d'installation artisanale en 2018, avec 13 800 installations, soit une hausse de 21 % par rapport à 2016. Elle est suivie par celle de nettoyage des bâtiments qui compte 11 500 créations. Ces évolutions témoignent du fait que l'artisanat s'inscrit pleinement dans la transformation profonde de notre économie et la mutation des modèles économiques qui en découle » souligne Bruno Lacoste-Badie, directeur Marketing et Communication de MAAF.**

Le nombre de créations repart à la hausse notamment dans les activités du BTP (+ 11 %) où elles avaient chuté depuis 2015. Elles progressent par ailleurs fortement, comme les années précédentes, dans les activités de service (+ 17 %), mais aussi de manière plus inattendue dans les activités de l'artisanat de fabrication (+ 17 %).

Top des activités d'installation artisanale et nombre d'immatriculations (en milliers) en 2018

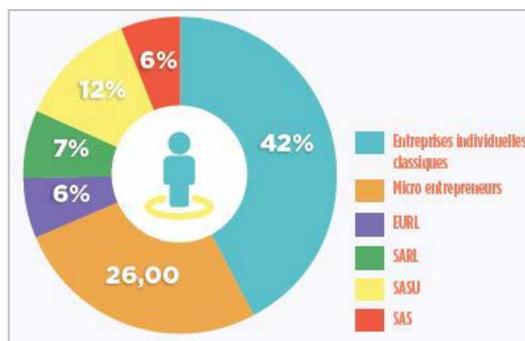


Source : INSEE

Des entrepreneurs de plus en plus nombreux à se lancer « en solo »

L'étude met en avant un phénomène préoccupant : **seules 5 % des entreprises créées emploient des salariés lors du démarrage de l'activité (contre 20 % en 2007)**. 95 % des entrepreneurs se lancent donc sans salarié : 68 % d'entre eux ont opté pour l'entreprise individuelle en 2018 (4 points de plus qu'en 2017), que ce soit sous sa forme classique (42 %), ou sous le régime micro-entrepreneur (26 %).

Les formes juridiques des entreprises artisanales créées en 2018



Source : INSEE, démographie des entreprises

Ce phénomène s'explique d'une part par la mise en place du **régime micro-entrepreneur** et d'autre part, par la **baisse des créations par reprise d'entreprises**, plus pourvoyeuses d'emplois.

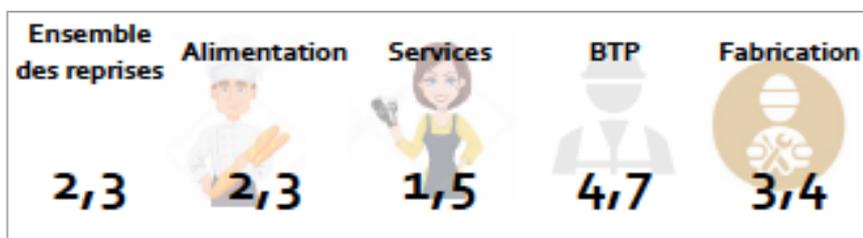
FOCUS REPRISE D'ENTREPRISES

L'installation par reprise est en baisse depuis une dizaine d'années et représente aujourd'hui moins d'une installation sur 10 (soit 9 % des installations, hors micro-entrepreneurs).

« Cette nouvelle édition du baromètre ISM-MAAF de la création d'entreprise permet d'observer que la part des entreprises employeuses est de plus en plus restreinte. La création d'entreprise se fait de plus en plus solitaire, une évolution qui concerne l'artisanat comme les autres secteurs d'activité. En 2018, 95 % des entrepreneurs de l'artisanat se sont installés seuls, sans salarié, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour l'emploi. Cette tendance est également un symptôme de la baisse des créations par reprise. Ce mode d'installation permet ainsi de maintenir des emplois, les entreprises reprises étant majoritairement employeuses et structurées sous forme de société. Les statistiques montrent en outre que les entreprises reprises sont globalement plus pérennes même si certains écueils sont à éviter : au bout de deux ans d'activité, 60 % d'entre elles ont un chiffre d'affaires en hausse » précise **Catherine Elie, Directrice des études et du développement économique de l'ISM.**

Ce mode d'installation de moins en moins répandu est pourtant beaucoup plus porteur sur le plan de l'emploi : **les 2/3 des entreprises reprises emploient en moyenne 2,3 salariés** dès le démarrage de l'activité. **L'artisanat commercial**, que ce soit dans les métiers de l'alimentation ou des services, concentre 80 % de ces opérations de reprises.

Nombre moyen de salariés lors de la reprise en 2018



Source : ISM – Enquête auprès des repreneurs de l'artisanat

Coût d'installation : un investissement plus élevé que la création ex nihilo avec des disparités sectorielles

Le coût moyen d'une reprise d'entreprise est de 151 000 euros. Corrélé à la taille des entreprises, il varie selon les secteurs.

Coût moyen d'installation par reprise par secteurs en 2018



Source : ISM – Enquête auprès des repreneurs de l'artisanat

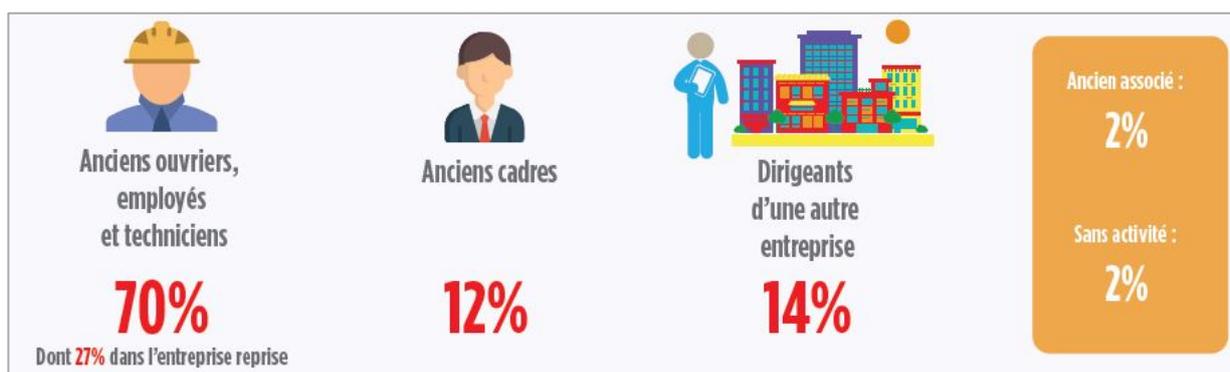
Le coût d'installation est moins élevé dans les activités de service (les deux tiers des coûts de reprise sont compris entre 10 000 et 100 000 euros). À l'inverse, **les reprises sont plus capitalistiques dans l'alimentation** (31 % des coûts de reprises sont supérieurs à 200 000 euros) **et les activités de fabrication** (37 % des coûts de reprises sont supérieurs à 200 000 euros).

Profil des repreneurs : une majorité d'anciens ouvriers ou techniciens externes à l'entreprise rachetée

53 % des repreneurs sont étrangers à l'entreprise qu'ils ont rachetée, alors que l'autre moitié est en lien avec celle-ci : 25 % y sont salariés, 12 % sont membres de la famille du cédant et 11 % proviennent du réseau professionnel du cédant. Leur âge moyen est de 41 ans.

Les repreneurs étaient auparavant majoritairement ouvriers ou techniciens (70 %). Pour le tiers restant il s'agit d'anciens dirigeants d'entreprise (14 %) ou d'anciens cadres d'entreprise en reconversion (12 %). Ce dernier profil est plus présent parmi les repreneurs du BTP (19 %) et les repreneurs d'entreprises de 3 salariés et plus (20 %).

Origine professionnelle des repreneurs d'entreprises artisanales



Source : ISM – Enquête auprès des repreneurs de l'artisanat

Pour plus de résultats, recevez l'étude complète sur simple demande par mail

Méthodologie de l'étude

Le baromètre tire sa source principale du système d'information sur la formation des apprentis (SIFA), piloté par la DEPP en 2006. SIFA offre une photographie de la situation des apprentis au 31 décembre de chaque année, sous l'angle de la « formation ». Les données collectées permettent de caractériser le profil des apprentis, des formations suivies et de l'entreprise d'accueil. Le système s'appuie sur une remontée statistique des CFA avec un taux de réponse de près de 100 %. L'analyse porte sur les apprentis, en formation au cours de l'année scolaire 2016-17, et employés dans des entreprises artisanales de moins de 20 salariés.

A propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 770 000 clients professionnels. www.maaf.fr

A propos de l'Institut Supérieur des Métiers

Centre national de ressources sur l'artisanat et la petite entreprise, l'ISM conduit une activité d'observation statistique, de veille et d'études sur l'artisanat et la petite entreprise. Il publie régulièrement des Tableaux Economiques de l'artisanat. L'ISM assure également une mission de formation des élus, de diffusion d'informations sur les aides publiques aux entreprises et de pilotage, pour le compte de la Direction Générale des Entreprises, les labels « Entreprise du Patrimoine Vivant » et « Pôles d'Innovation pour l'Artisanat ». www.infometiers.org

Contacts presse : Agence Coriolink

Julie Canlorbe - Tél. : 07 84 90 83 16 - Email : julie.canlorbe@coriolink.com